



Document d'information conjoint des ONG

SOUS EMBARGO JUSQU'AU MERCREDI 1 JUIN 2005 à 00h01 GMT

Critique du plan d'action de la CE pour les pays ACP touchés par la réforme sucre de l'UE

Introduction

En juillet 2004, la Commission européenne (CE) publiait sa proposition de réforme du régime sucre de l'UE (document COM(2004) 499 final). Elle y admettait que 'ladite proposition obligera certainement à des remaniements de la filière sucrière des pays ACP [Afrique, Caraïbes, Pacifique] et de l'Inde, pays qui, jusqu'à présent, ont joui d'un droit d'accès préférentiel et garanti au marché européen à des prix élevés, pour un volume d'exportation limité en vertu du Protocole Sucre.¹ La Commission avait alors promis d'engager un dialogue avec les pays ACP du Protocole Sucre en vue d'établir un Plan d'action de 'mesures d'accompagnement appropriées'. Ledit plan a été publié en janvier 2005 (SEC(2005) 61). Il stipule qu'étant donné que 'les causes principales des défis auxquels sont confrontés les pays du Protocole Sucre sont à rechercher dans la structure même des relations commerciales internationales', l'UE vise à améliorer les conditions commerciales internationales et régionales appliquées aux pays ACP par le biais d'un assortiment de mesures commerciales et d'aide au développement.

L'engagement de la Commission à réformer les politiques sucre de l'UE et à aider les pays ACP victimes de la réforme à s'adapter est bienvenu. Cependant, les avantages potentiels du Plan d'action sont peu clairs car de nombreux sujets n'y ont pas été suffisamment détaillés. Par exemple, on ne sait pas précisément comment les mesures de soutien seront financées et mises en oeuvre en temps voulu et dans une mesure adéquate. En outre, le Plan d'action passe sous silence la nécessité pour plusieurs Pays moins avancés (PMA) producteurs de sucre de s'adapter sans être couverts par le plan ou n'ayant que peu de chances de recevoir une aide suffisante par ce biais.

Bon nombre de pays ACP et de PMA restent préoccupés, et à juste titre, car la CE et les Etats membres de l'UE ont ignoré leurs préoccupations dans le processus de réforme. Ils s'opposent plus particulièrement à la magnitude et au rythme des réductions de prix proposées.² L'UE devra accorder une aide à certains de ces pays pour contrebalancer le profond impact que risque d'avoir la réforme sucre. D'autres auront besoin d'une aide pour pouvoir s'adapter et tirer tout le profit possible de cette même réforme. Cependant, ils sont nombreux à hésiter à se lancer dans des débats détaillés sur le type de mesures d'ajustement adéquates tant qu'ils n'ont pas une idée plus claire des réformes à venir et, partant, des ajustements auxquels ils devront procéder.

Oxfam et le WWF partagent ces préoccupations et continuent à insister pour que des modifications substantielles soient apportées au projet de réforme de l'UE afin de dégager des résultats qui encourageront véritablement un développement durable.³ Mais nous voulons également que l'UE prenne des engagements significatifs et opportuns en vue d'aider les pays les plus pauvres à s'adapter et à profiter des modifications apportées aux politiques sucre de l'UE, quelle que soit l'issue des négociations sur la réforme.

Le présent document d'information offre une synthèse et une critique de la proposition de Plan d'action et avance des suggestions quant à la façon dont l'UE pourrait aider au mieux les pays en développement éventuellement touchés par la réforme sucre et leur bénéficier au maximum des opportunités offertes par la réforme

Le Plan d'action ACP de la Commission

Le Plan d'action présente l'engagement de l'UE à aider les pays ACP touchés par la réforme sucre, qui s'inscrit dans l'engagement plus large de l'UE à soutenir les efforts

de réduction de la pauvreté, à encourager le développement durable de ces pays et, plus généralement, son engagement à aider les économies fondées sur les matières premières.

Mesures commerciales

Au chapitre commercial, la Commission propose que le Protocole Sucre soit intégré aux Accords de partenariat économique (APE) qui font actuellement l'objet de négociations entre l'UE et les pays ACP et devraient entrer en vigueur dès janvier 2008. Dans ce cadre, il faudrait que soit respecté l'engagement pris par l'UE à l'égard des PMA de garantir, à partir de 2009, l'accès de leur production sucrière au marché, sans leur imposer ni quotas ni droits de douane (au titre de l'initiative 'Tout sauf les Armes') et conformément aux règles et engagements de l'OMC. En outre, la Commission encourage vivement les pays ACP à prendre pleinement part aux négociations de l'OMC car elle est convaincue que la future ouverture des marchés contribuera à la croissance économique de tous les pays.

Aide au développement

Pour épauler le processus d'ajustement des pays ACP touchés par la réforme, la Commission envisage trois types de mesures visant à : i) améliorer la compétitivité du secteur sucrier là où il s'avère durable; ii) promouvoir la diversification dans les régions qui dépendent du sucre, dont le caractère durable est mis en cause et iii) traiter les besoins d'adaptation plus généraux. Ces mesures devront être articulées différemment en fonction des conditions particulières de chaque pays ACP.

Principes du soutien

Le Plan d'action stipule que la stratégie doit être spécifiquement adaptée à chaque pays. Toutes les stratégies se concentreront sur les besoins des régions dépendant de la production de sucre, sans forcément se limiter exclusivement à ce secteur. L'intention n'est pas d'indemniser l'industrie sucrière mais de fournir une assistance basée sur l'évaluation des obstacles et des opportunités que la réforme peut représenter pour le secteur sucrier ou toute autre filière économique à l'intérieur et à l'extérieur du domaine agricole.

Réponse d'Oxfam et du WWF

Oxfam et le WWF apprécient bon nombre des principes énoncés par la Commission et surtout sa volonté que : les plans d'action nationaux soient complémentaires et appliqués de concert avec les stratégies de développement nationales, tout en répondant aux besoins propres à chaque pays ; tous les acteurs à l'intérieur et à l'extérieur de la filière sucrière participent à leur conception et à leur mise en œuvre ; que des mesures durables y soient associées, en faveur des pauvres et de l'environnement. Cependant, comme nous le soulignons ci-après, nous avons également quelques préoccupations.

Préoccupations majeures

1. Le plan doit aller de pair avec un financement et une assistance adéquats, fournis avec efficacité dans des délais opportuns⁴

Conformément aux propositions de réforme actuelles de la CE, les baisses de prix entreront en vigueur à partir de 2006, suite à quoi de nombreux pays ACP et PMA exportateurs verront le produit de leurs exportations diminuer sensiblement. En effet, à la lumière des propositions de la Commission, l'impact de la réforme à venir se fait déjà sentir : les prêts pour investissements dans la production sucrière se tarissent ou sont octroyés à des conditions bien moins favorables (ils sont, p.ex., plus onéreux et

assortis de délais de remboursement plus courts). Il est donc bon que la Commission ait l'intention d'octroyer des fonds au titre du Plan d'action, à partir de 2005.

Mais le Plan d'action prévoit de financer les mesures d'ajustement à travers l'Instrument de coopération au développement et de coopération économique du prochain budget communautaire qui ne sera d'application qu'en 2007-13. Nous voudrions savoir plus exactement quel sera le montant et l'origine des fonds disponibles pour 2005 et 2006. Ces derniers doivent provenir de nouvelles sources plutôt que du Fonds européen de développement (FED).

Notre expérience des aides aux ajustements octroyées dans le passé, notamment au secteur bananier, nous fait dire qu'il faudra du temps aux pays ACP pour concevoir et appliquer les stratégies d'adaptation nationales. Si, comme le prévoit la Commission, les mesures d'accompagnement doivent protéger de l'impact de la réforme, une aide conséquente doit être apportée à court terme, avant que cet impact se fasse sentir. Cependant, étant donné la brève période de transition prévue par la Commission, il est loin d'être sûr que ce soit possible.

A plus long terme, les réformes sucre de l'UE, en éliminant de fait le dumping et en ouvrant le marché européen à un volume supérieur d'importations, répondant ainsi à l'arrêt récent de l'OMC sur les exportations subventionnées, offrent aux pays ACP et aux PMA d'éventuels débouchés pour leur sucre sur des marchés européens plus sains. Le Plan d'action européen doit aider ces pays à en profiter autant que faire se peut.

Le montant précis des fonds nécessaires afin d'aider les pays ACP et les PMA à s'adapter aux modifications des politiques communautaires sur le sucre, dépendra de la nature du paquet de mesures approuvé par les Etats membres. Selon le gouvernement britannique il se montera probablement à environ €500m par an uniquement pour les producteurs ACP.⁵ Ce chiffre ne couvre pas l'une aide à l'ajustement nécessaire aux PMA hors-Protocole sucre, pour qui il faudra trouver d'autres financements.

Recommandation

A partir de 2007, au-delà des €500m par an, l'UE devrait libérer une somme dans son budget, au titre des ajustements dans les pays ACP du Protocole Sucre. Il serait cependant nécessaire d'intervenir *avant* que l'impact de la réforme se fasse sentir. Un montant équivalent doit, par conséquent, être dégagé et mis à disposition pour 2005 et 2006.

Des fonds supplémentaires doivent être prévus pour aider les PMA hors-Protocole Sucre, reflétant pleinement l'impact des réformes de l'UE sur les PMA du Protocole Sucre qui exportent également vers l'UE sous l'initiative 'Tout sauf les armes' (Madagascar, Malawi, Mozambique, Tanzanie, Zambie).

Toutes les pistes devraient être explorées afin d'identifier les sources de ce financement indispensable pour remédier à l'absence apparente de fonds à court terme. Il faudrait, par exemple, transférer des fonds du budget agriculture de l'UE vers le budget développement et utiliser les fonds FED existants afin de financer l'introduction de stratégies nationales, à condition que des dispositions soient prises pour que ces fonds soient remboursés aussitôt qu'un nouveau mécanisme de financement entrera en vigueur.

Pour contrecarrer l'impact des propositions de réforme sur la disponibilité de prêts pour investissements dans le secteur du sucre, l'UE devrait envisager de modifier les termes de la Facilité d'investissement de l'Accord de Cotonou et encourager ainsi la Banque européenne d'investissement à octroyer des prêts peu onéreux au titre de la Facilité de capital-risque de manière à refinancer les investissements dans la filière sucrière et les activités de restructuration.

2. L'aide devrait profiter non seulement aux pays ACP mais également à tous les PMA

La Commission propose que le Plan d'action ne couvre que les 18 pays ACP signataires du Protocole Sucre qui exportent actuellement leur sucre vers l'UE.⁶

Cinq de ces 18 pays (Madagascar, Malawi, Mozambique, Tanzanie, Zambie) sont des PMA qui exportent également vers l'UE sous l'initiative 'Tout sauf les armes' et ne bénéficieront de l'assistance au titre du Plan d'action que dans une mesure relative à leurs exportations sous le Protocole Sucre.

Cinq autres PMA, (Bangladesh, Burkina Faso, Ethiopie, Népal, Soudan) exportent leur sucre vers l'UE en vertu de la seule initiative 'Tout sauf les armes'. Ces pays souffriront de la chute des prix communautaires qui réduira la valeur de leurs futurs débouchés augmentés en vertu de ladite initiative. Néanmoins, à long terme, les distorsions causées par l'Europe sur leurs marchés devraient s'amenuiser et ces pays devraient pouvoir tirer profit de la réforme. En vertu des propositions de la Commission, ces PMA ne bénéficieront d'aucune aide aux ajustements.

Recommandation

L'UE devrait étendre son assistance à l'ajustement à tous les PMA exposés aux retombées de la réforme sucre. Cette aide permettrait à ceux-ci, tout comme aux pays ACP du Protocole Sucre, de s'adapter et de tirer le meilleur parti des éventuelles opportunités offertes par la réforme.

L'assistance est tout aussi importante pour les PMA hors-Protocole Sucre que pour les pays du Protocole Sucre de par la contribution de la filière sucre à la réduction de la pauvreté et en vue d'assurer le caractère durable de la production sucrière. Toute assistance aux PMA hors-Protocole Sucre doit être accordée en plus du soutien pour ajustements dans les pays ACP prévus par le même Protocole (cf. titre 1).

3. La dimension commerciale devrait être renforcée

Le volet commercial du Plan d'action se focalise sur les éventuels avantages qui seraient concédés aux pays ACP suite aux négociations actuelles à l'OMC et par les APE. Ces avantages étant envisageables sans être garantis, Oxfam et le WWF considèrent que, dans le contexte global de la réforme sucre, le Plan d'action devrait mettre en exergue l'engagement de l'UE à améliorer la conjoncture commerciale en faveur des pays ACP et des PMA producteurs de sucre.

Le Plan d'action ne mentionne pas l'influence négative des exportations de sucre subsidiées de l'UE sur les pays pauvres et, plus particulièrement, l'exportation chaque année par l'UE vers l'Afrique de 600.000 tonnes de sucre. De même, le Plan d'action affirme que les APE stimuleront le commerce régional mais ne prévoit pas d'exclure le sucre et ses dérivés du processus de libéralisation de marché prôné dans ces APE. L'hypothèse selon laquelle les producteurs ACP peuvent facilement développer le commerce régional du sucre ne tient pas compte des obstacles liés aux capacités de raffinage et à l'infrastructure de transport régionales qui entravent bon nombre de ces pays. L'UE doit donc s'engager à en encourager le développement.

Recommandation

L'UE devrait entreprendre des actions concrètes en vue d'améliorer l'environnement commercial des pays ACP et des PMA producteurs de sucre. Parmi ces actions pourraient figurer la suppression des subventions UE à l'exportation ; le retrait du sucre et de ses dérivés de la libéralisation par les APE, le soutien au développement du commerce national et régional, de la capacité de raffinage et de l'infrastructure, afin de promouvoir le commerce régional du sucre.

4. L'assistance devrait favoriser l'adoption de meilleures pratiques de gestion environnementales

L'assistance apportée à la filière sucrière des pays ACP et des PMA doit contribuer à garantir que la production et la transformation du sucre permettront la protection ou même l'amélioration de la qualité de l'environnement.

Il existe un large éventail de Meilleures pratiques de gestion (BMP-Better Management Practices) adaptées localement pour éviter que la production du sucre ait des conséquences néfastes sur l'environnement.⁷ Les mesures d'assistance communautaires devraient encourager l'industrie sucrière nationale à mettre en œuvre les principes suivants:

- Systèmes d'irrigation plus efficaces
- Meilleures pratiques agronomiques (gestion, utilisation rationalisée des engrais et des produits chimiques)
- Contrôle intégré des organismes nuisibles
- Réduction de la pollution atmosphérique et des effluents des moulins à sucre
- Conservation de l'eau, du sol, de la faune et de la flore dans la planification agricole
- Programmes de développement régional prévoyant explicitement la préservation des écosystèmes qui fournissent des services vitaux aux communautés et un habitat à la faune
- Meilleure utilisation des produits dérivés (biocarburants, amendements, engrais)
- Application des législations et contrôles environnementales.

Oxfam et le WWF se réjouissent du fait que le Plan d'action mentionne la nécessité générale de respecter l'environnement et, plus spécifiquement, d'introduire des mesures de développement potentiel. Le Plan considère de plus que certaines régions devraient s'abstenir de cultiver la canne à sucre compte tenu des répercussions environnementales de cette activité.

Oxfam et le WWF adhèrent à la suggestion de la Commission d'impliquer une large gamme d'acteurs à l'intérieur ou à l'extérieur du secteur sucrier et les groupes issus de la société civile, afin qu'une grande attention soit accordée aux préoccupations environnementales dans la conception des plans d'action nationaux.

Recommandation

Le soutien de l'UE au développement de la filière sucrière devrait reposer sur la mise en œuvre des BMP dans les fermes et moulins à sucre.

En outre, le caractère durable de l'aide aux ajustements doit être évalué puisqu'il est probable que les investissements visant à accroître la viabilité financière du secteur sucrier (développement des transports ou d'autres infrastructures,...) ait des

conséquences sur l'environnement. Là où l'assistance consiste essentiellement à trouver des alternatives au sucre, il faudrait entreprendre une évaluation du caractère durable des programmes de diversification pour l'environnement.

5. L'assistance aux ajustements doit contribuer à la réduction de la pauvreté

Oxfam et le WWF sont heureux que la Commission insiste sur la nécessité de garantir que l'assistance aux ajustements profite aux plus pauvres et aux plus vulnérables. Le sucre a largement participé à la réduction de la pauvreté dans quantité de pays et pourrait encore y contribuer à l'avenir. Des recherches menées récemment par Oxfam en Afrique australe soulignent l'importance du secteur sucrier ainsi que son potentiel à créer des emplois et à générer un revenu pour des milliers de personnes en situation de pauvreté. Investir dans des programmes pour petits agriculteurs pourrait profiter directement à ces derniers autant qu'à l'environnement.⁸

Dans les Caraïbes, plusieurs pays (tels que la Guyane, la Jamaïque et Belize) sont victimes de profonds bouleversements socio-économiques déclenchés par la réforme sucre de l'UE. En Guyane, pays qualifié par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international de Pays pauvre lourdement endetté (PPL), 35 pour cent de la population vit déjà sous le seuil de pauvreté. Le sucre constitue l'épine dorsale de l'économie ; plus de 30.000 emplois et le gagne pain de près de 150 000 personnes (20 pour cent de la population) y sont en jeu.⁹

Cependant, aucun lien direct n'est fait entre l'emploi dans le secteur sucrier et la réduction de la pauvreté. Il est important d'impliquer les représentants des travailleurs dans la définition des stratégies nationales pour que des mécanismes de protection des droits des travailleurs y soient inclus et que ces politiques soient favorables à la main d'œuvre. Tout en contribuant à augmenter la compétitivité du secteur, il serait bon de se prémunir contre des mesures de réduction de coûts qui auraient des conséquences néfastes sur les personnes démunies travaillant dans ce secteur, telles que la diminution de salaires déjà bas et la limitation des investissements sociaux considérables appliquées par de nombreuses compagnies sucrières. De tels changements pourraient avoir un résultat extrêmement négatif sur les segments les plus démunis de la société. Par contre, les ressources pourraient être consacrées, entre autres, à l'amélioration de l'infrastructure locale et au développement d'une production et d'une transformation locales à valeur ajoutée. Les pays où la réforme sucre de l'UE se traduira probablement par des pertes d'emplois, un plan social adéquat doit être prévu et il serait sans doute utile de cibler les ressources sur la formation ou de petits crédits commerciaux à l'adresse des travailleurs qui perdraient leur emploi.

Recommandation

L'UE devrait collaborer avec les pays bénéficiaires de l'assistance aux ajustements pour introduire des mécanismes garantissant que l'assistance bénéficie aux plus pauvres et aux plus vulnérables et assurant la protection des droits des travailleurs

Conclusion

L'engagement de la Commission européenne à allouer une aide aux ajustements aux pays les plus pauvres susceptibles de pâtir de la réforme sucre est bienvenu. Oxfam et le WWF soutiennent nombre de principes édictés dans le Plan d'action ACP publié en janvier 2005. Néanmoins, ce plan est inapproprié dans toute une série de domaines clé mentionnés ci-dessus. Nous insistons auprès de la Commission et des Etats membres de l'UE pour qu'ils adoptent les recommandations politiques suivantes :

1. Fournir en temps voulu des moyens financiers adaptés, par une voie efficace. Oxfam et le WWF proposent qu'à partir de 2005, chaque année, au moins €500m soient accordés aux pays du Protocole Sucre et qu'une enveloppe supplémentaire soit attribuée aux PMA hors-Protocole.
2. Elargir une assistance adéquate aux ajustements à tous les PMA producteurs susceptibles de souffrir de la réforme sucre de l'UE, en plus de l'aide fournie aux pays ACP du Protocole Sucre.
3. S'engager à entreprendre des actions concrètes en vue d'améliorer la conjoncture commerciale des pays ACP et des PMA producteurs de sucre. Parmi celles-ci, il faudrait : mettre un terme aux exportations subventionnées par l'UE; exclure le sucre et ses dérivés de la libéralisation prônée dans les APE ; soutenir le développement du commerce national et régional, de la capacité de raffinage et de l'infrastructure en vue de promouvoir le commerce régional du sucre.
4. Garantir que l'assistance pousse à l'adoption de meilleures pratiques de gestion dans la filière sucre comme dans tout autre secteur alternatif générateur de revenu. Soutenir des plans de développement régional des régions sucrières qui prévoient explicitement la préservation des écosystèmes offrant des services vitaux aux communautés et fournissant un habitat pour la faune.
5. Créer des mécanismes garantissant que toute aide bénéficiera aux plus pauvres et aux plus démunis et permettra la protection des droits des travailleurs.

Aujourd'hui, il est essentiel que la Commission européenne et les Etats membres de l'UE fassent participer un large éventail d'acteurs dans les pays ACP et les PMA, par le biais d'un dialogue significatif et ouvert sur les mesures à prendre pour garantir que l'assistance fournie sera efficace et opportune au vu de la réforme sucre de l'UE. Un dialogue semblable doit être engagé entre l'UE, les pays ACP et les PMA quant aux aspects fondamentaux de la réforme, parmi lesquels l'ampleur et le rythme de réduction de prix et de quotas nationaux pour l'UE ainsi que l'accès au marché des pays en développement.

Notes

¹ Le Protocole Sucre conclu entre certains pays ACP et l'UE s'inscrit dans l'accord UE-ACP plus général, connu originellement sous le nom d'Accord de Lomé et rebaptisé aujourd'hui Accord de Cotonou.

² Réaction ACP à la Communication de la Commission européenne du 14 juillet 2004 concernant la réforme du régime sucre, 6 Octobre 2004.

Hwww.acpsugar.org/finalacpresponse2.docH

Réponse des PMA à la Communication de la Commission européenne du 14 juillet 2004 relative à la proposition de réforme du régime sucre de l'UE, 13 Septembre 2004.

www.ldcsugar.org

³ Pour les propositions d'Oxfam quant à la réforme sucre de l'UE, voir Oxfam (2004), 'A Sweeter Future? The Potential for EU Sugar Reform to Contribute to Poverty Reduction in Southern Africa', Oxford: Oxfam. Pour connaître la position du WWF sur la réforme du régime sucre de l'UE, voir: www.panda.org/downloads/europe/wwfsugarposition.doc

⁴ Ce chapitre sur le financement du Plan d'action ainsi que le titre 3 sur la dimension commerciale s'inspirent de Goodison, P. 'EU Sugar Sector Reform: Getting to Grips with the Challenges Facing ACP Countries', Document d'information d'Oxfam, Janvier 2005

⁵ Gouvernement britannique, 'UK Statement on Accompanying Measures to Assist ACP Producers in their Response to EU Sugar Reform', 23 Mars 2005

⁶ Barbade, Belize, Guyane, Jamaïque, Trinité-et-Tobago, St Kitts et Nevis, Fiji, République du Congo, Côte d'Ivoire, Kenya, Madagascar, Malawi, Ile Maurice, Mozambique, Swaziland, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe.

⁷ Pour plus d'information, voir WWF (2004), 'Sugar and the Environment: Encouraging Better Management Practices in Sugar Production and Processing', Godalming, RU: WWF

⁸ Oxfam (2004) 'A Sweeter Future? The Potential for EU Sugar Reform to Contribute to Poverty Reduction in Southern Africa', Oxford: Oxfam, et études de cas WWF sur les modèles agricoles coopératifs en Zambie et en Afrique du Sud

⁹ Chiffres fournis par la Guyana Sugar Corporation, communication personnelle, Avril 2005

© WWF et Oxfam International 2005

Ce document a été rédigé par Penny Fowler d'Oxfam et Adam Harrison de WWF. Nous remercions Phil Bloomer, Rian Fokker, Elizabeth Guttenstein, Richard Holland pour leurs contributions, et Julieanne Porter pour la réalisation. Ce texte peut être utilisé librement dans un but éducatif, de campagnes ou de recherches, à condition de mentionner explicitement la source.

Pour toute information vous pouvez contacter les auteurs par e-mail :
pfowler@oxfam.org.uk,
aharrison@wwfscotland.org.uk



WWF *for a living planet*®

Le WWF veut aider à bâtir un avenir où l'homme vivra en harmonie avec la nature, et laisser aux générations suivantes une planète vivante. Pour y arriver, le WWF se dévoue à ...

- Conserver la diversité biologique mondiale
- Assurer l'utilisation soutenable des ressources renouvelables et
- Promouvoir la réduction de la pollution et de la consommation génératrice de déchets



Oxfam International est une confédération de 12 organisations qui, avec leurs 3000 partenaires répartis dans plus de 100 pays, élaborent des solutions durables à la pauvreté et à l'injustice : Oxfam America, Oxfam-en-Belgique, Oxfam Canada, Oxfam Community Aid Abroad (Australie), Oxfam Allemagne, Oxfam Grande Bretagne, Oxfam Hong Kong, Intermón Oxfam (Espagne), Oxfam Irlande, Novib Oxfam Pays-bas, Oxfam Nouvelle Zélande et Oxfam Québec.